

CONTRE-INDICATIONS À LA PLONGÉE A L'APNÉE & DISCIPLINES ASSOCIÉES (pêche sous-marine, tir sur cible et hockey subaquatique)

	Contre-indications définitives V : en profondeur O : piscine (2m)	Contre-indications temporaires ou à évaluer* V : en profondeur (eau libre) O : piscine
Cardiologie	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillé Maladie de Rendu-Osler	Cardiopathie congénitale* Valvulopathies* Coronaropathie* Péricardite et Myocardites * Traitement par anti arythmique* Traitement par bêta bloquant (voie générale ou voie locale)* Shunt droit-gauche* Hypertension artérielle non contrôlée
Oto-Rhino-Laryngologie	Evidement pétro-mastoidien Trachéostomie V : Cophose unilatérale V : Ossiculoplastie V : Otospongiose opérée Fracture du rocher V : Destruction labyrinthique uni ou bilatérale V : Fistule péri-lymphatique V : Déficit vestibulaire non compensé	V : Déficit auditif bilatéral* Chirurgie otologique V : Polypose naso-sinusienne V : Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno barique V : Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise vertigineuse V : Tout vertige non étiqueté V : Asymétrie vestibulaire > ou = à 50% (consolidé après 6 mois) V : Barotraumatisme ou accident de désaturation de l'oreille interne* Perforation tympanique et aérateurs trans-tympaniques
Pneumologie	V : Maladie bulleuse	V : Asthme* V : Pneumothorax spontané ou traumatique* Pathologie infectieuse Pleurésie V : Traumatisme thoracique ou pulmonaire Pneumopathie fibrosante*
Ophthalmologie	V : Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde ou de la papille, non stabilisée, susceptible de saigner V : Kératocône au-delà du stade 2 V : Prothèses oculaires ou implants creux	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois
Neurologie	Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	Traumatisme crânien grave* Maladie de Parkinson, maladie neurodégénérative* Sclérose en plaques* Accident vasculaire cérébral* Épilepsie*
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement anti-dépresseur, anxiolytique, neuroleptique ou hypnogène* Alcoolisation aiguë, consommation de cannabis ou autres substances addictives Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité* Troubles du comportement alimentaire*
Hématologie		Thrombopénie périphérique, thrombopathie congénitale Phlébites à répétition
Gynécologie		V : Grossesse
Métabolisme	V : Diabète traité par antidiabétiques oraux hypoglycémiant	V : Dystonie neurovégétative V : Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives, selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou cardio vasculaire	
Gastro-entérologie		V : Manchon anti-reflux, chirurgie bariatrique Stomie
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication.		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen.		
Toutes les pathologies affectées d'un * doivent faire l'objet d'une évaluation et le certificat médical de non contre-indication ne peut être délivré que par un médecin spécifique tel que défini dans le règlement médical.		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical.		